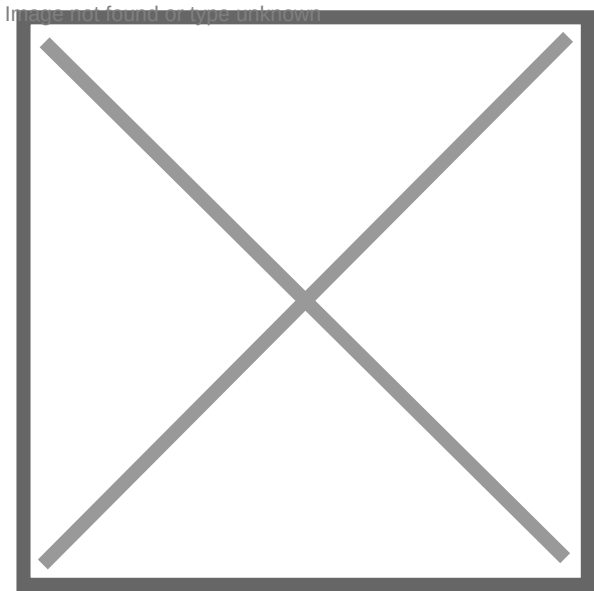




Travaux et visite aucun état des lieux effectuer

Par **lynsebella**, le **08/09/2015** à **14:00**

bonjour rnrnje viens de donner mon préavis a mon propriétaire nous nous somme installer dans notre logement en février 2015 depuis il a commencer des travaux et ne les a jamais fini aucun état des lieux na était établi maintenant que nous devons partir mon propriétaire aimerait faire des travaux et exige des visites sachant que nous travaillons tout les deux a temps plein et que nous avons des enfants nous sommes jamais disponibles j'aimerais savoir si il a le droit de venir sans que nous soyons présents ainsi que pour les visites ou si nous avons le droit de refuser merci pour votre réponse rnrnlaure

Par **cocotte1003**, le **08/09/2015** à **14:57**

Bonjour, si des visites de révocation sont prévues dans votre bail, il va falloir les respecter, selon les modalités prévues. Pas d'état des lieux d'entrée = appartement remis en bon état, tous les problèmes de l'appartement qui ne sont pas de l'usure et qui seront notés sur l'état des lieux de sortie, pourront vous être imputés, cordialement